



MAIRIE DE MENTHONNEX-EN-BORNES

OBJET : Mise aux normes de l'assainissement autonome

Madame, Monsieur, Cher(e)s administré(e)s,

A compter du 1^{er} janvier 2020, les communes n'auront plus sous leur autorité, le contrôle et la mise aux normes des dispositifs d'assainissement individuel.

En effet, cette compétence sera comme pour l'assainissement collectif, dévolue à l'intercommunalité ; en ce qui nous concerne à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC) qui devra s'assurer que tous les rejets d'eaux usées soient traités conformément à la loi sur l'eau...

Aussi, le conseil municipal a décidé de proposer aux usagers qui le souhaitent « de se mettre aux normes » dans le cadre d'un programme de réhabilitation qui serait subventionné à hauteur de 3300 euros par installation.

Si vous êtes intéressé(e), je vous invite à participer à la réunion d'information que nous organisons

**LE VENDREDI 27 OCTOBRE 2017 A 19H
A LA SALLE POLYVALENTE, en présence du Cabinet NICOT**

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Maire,
Guy DEMOLIS
06.68.39.12.73

